

**Réunion Mobilité 2021  
DRH / OS représentatives**

-----  
**Le 10 février 2021**

**Présents :**

**Pour l'administration :**

**D.R.H :**

- Laurence MEZIN, Directrice des Ressources Humaines
- Guillaume DOUHERET, Sous-directeur des personnels  
Et leurs collaborateurs

**Organisations syndicales  
représentatives au CTM**

**Pour le SANEER :**

- Christophe NAUWELAERS, SG

Une réunion d'information relative à l'instruction du 18 janvier 2021 précisant les modalités d'organisation de la campagne de mobilité 2021 (voir actualité du 21 janvier 2021), s'est tenue le 10 février en visioconférence. Les IPCSR et DPCSR étaient représentés par le SANEER au sein de notre fédération la FASMI.

Les OS ont regretté ne pas avoir pu échanger sur la circulaire, avant sa diffusion aux services. Il eut été plus fructueux d'échanger sur un projet, plutôt que de vouloir recueillir nos avis sur le document à posteriori.

L'ensemble des OS semble être unanime quant aux effets négatifs, pour les agents, des campagnes de mobilité au fil de l'eau, alors que la DRH estime que les recruteurs les plébiscitent.

Le SANEER, pour sa part, a réaffirmé sa position contre les campagnes de mobilité au fil de l'eau pour les corps des IPCSR et DPCSR et le retour des 3 cycles mobilité dits « classiques »

En effet, seule la campagne de mobilité « classique » permet de publier, non seulement les postes vacants, mais aussi les postes susceptibles vacants. Le SANEER a souligné la réticence de certains chefs de service à émettre un avis favorable à la mutation, alors qu'ils ne savent pas si l'agent muté sera remplacé, ni quand. L'absence de visibilité des services quant à la durée de la vacance du poste freine le processus.

De plus, le SANEER a rappelé que les IPCSR, en particulier, sont des agents « nomades » et que l'accès à l'information, à l'application MOB-MI, n'est pas toujours aisé voire peu ergonomique sur les tablettes professionnelles des IPCSR. Les IPCSR ne disposent que de peu d'ordinateurs voire aucun sur leurs centres d'examen ... quand les locaux existent.

**Le SANEER revendique le retour aux trois cycles mobilité classiques avec la parution des postes vacants et susceptibles vacants, comme cela était prévu avant la crise sanitaire.**

Le SANEER est intervenu auprès de la Directrice afin que les futurs recrutements d'agents de la société La Poste, recrutement d'une trentaine d'agents en 2021 ne devaient pas se faire au détriment de la mobilité des IPCSR titulaires. En effet, les années précédentes, certains agents ont été recrutés dans des départements très demandés, tels ceux du sud de la France.

Sur ce point la DRH botte en touche et nous affirme que ce sujet doit être abordé avec la DSR....

Cette réponse nous surprend, il nous semble que ce sujet relève de la gestion RH.

Le SANEER interpellera la DSR sur ce point.

Rédacteur :

Christophe NAUWELAERS



UNSA-SANEER  
DDT de la Marne  
40 Boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 Châlons-en-Champagne  
Cedex

